

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2020_023

L'an deux mille vingt, le 9 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à AIX sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 2 mars 2020, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

MM. Jean-Luc DETAVERNIER, Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Benjamin DUMORTIER, Bernard CORTEQUISSE, Eric MOMONT, Yannick LASSALLE, Jean-Michel DELERIVE, Sylvain CLEMENT, Mmes Joëlle DUPRIEZ, Nadège BOURGHELLE-KOS

COMMISSION N°2

MM. Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Alain DUTHOIT, Frédéric PRADALIER, Bernard ROGER, Pascal FROMONT, Amaury DUFOUR, Marion DUBOIS, Michel DUPONT, Yves OLIVIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Jean-Paul FRANCKE, Jean-Paul BEAREZ, Francis MELON, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Frédéric SZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, MM. Thierry LAZARO, Didier WIBAUX, Yves LEFEBVRE, Luc MONNET, Christian LEMAIRE, Alain DUCHESNE, Jean-Luc LEFEBVRE

Adoption du PCAET

Mme Anne DE BISSCHOP, MM. Olivier VERCRUYSE, Gérard NOCK, Alain BOS

Présents à l'ouverture de la séance :

Ont donné pouvoir :

Titulaires présents : 40

M. Thierry BRIDAULT, procuration à M. Pascal FROMONT

Suppléants présents : 4

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART

Procurations : 3

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. M. Frédéric SZYMCZAK

Nombre de votants : 47

Absents excusés :

M. Raymond NAMYST, Mmes Marie-Hélène BACLET, Jeannette WILLOCOQ, M. Pierre CROXO,

Suppléants :

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacée par sa suppléante Mme Anne DE BISSCHOP

Mme Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant M. Olivier VERCRUYSE

M. Jean DELATTRE, remplacé par son suppléant M. NOCK

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Absents :

M. Benoit BRILLON

Secrétaire de Séance : Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2020

Délibération CC_2020_023

COMMISSION N°2
Adoption du PCAET
Plan Climat Air Energie Territorial de la Pévèle Carembault

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 et son décret d'application n°2016-849 du 28 juin 2016,

Considérant que ces dispositions définissent le cadre dans lequel la Pévèle Carembault s'est engagée pour l'élaboration de son PCAET.

Considérant qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable, dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

Qu'il vise ainsi les deux objectifs suivants ;

- Limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), et
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques.

Considérant que ce PCAET a été co-construit avec les élus et tous les acteurs du territoire (habitants, entreprises, artisans, collectivités...) et comprend :

- Un ensemble de diagnostics (des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de la qualité de l'air, des potentiels de développement des énergies renouvelables, des vulnérabilités socio-économiques et climatiques).
- Une stratégie partagée, fixant des objectifs pour le territoire
- Un plan d'actions de 50 actions réparties en 5 axes stratégiques (produire de l'énergie autrement, réduire et optimiser sa consommation d'énergie, se déplacer autrement, s'adapter aux changements climatiques, consommer autrement).
- Une évaluation environnementale stratégique

Considérant que le dossier PCAET a été déposé officiellement le 21 octobre 2019 pour avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, du préfet de Région Hauts de France ainsi du conseil Régional Hauts de France.

Que ces avis ont été rendus en janvier 2020, un mémoire de réponse a été formulé.

Considérant qu'un mois de participation du public par voie électronique s'est déroulé du 4 février au 4 mars 2020. Le public peut alors émettre des observations.

Qu'à l'issue de cette consultation, le Conseil communautaire de la Pévèle Carembault peut délibérer sur l'adoption finale du PCAET.

Considérant que le plan est adopté pour 6 ans, avec une évaluation au bout de 3 ans.

Considérant que les premières actions mises en œuvre sont :

- Mise en place du cadastre solaire
- Lancement d'une étude de méthanisation
- Mise en place de dispositifs d'accompagnement au solaire et à la rénovation énergétique.

Oui l'exposé de son Président,

DECIDE (par 47 POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS)

- D'adopter le PCAET de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.
- D'autoriser son Président à la signature de tout document relatif à la mise en œuvre de ce PCAET.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20200309-CC_2020_023-DE